

N° 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 1^{er} FÉVRIER 1966*Deux heures et demie de l'après-midi*

PRIÈRE

M. l'Orateur dépose à la Chambre,—Extrait du procès-verbal d'une réunion de la Commission de la régie intérieure de la Chambre des communes du Canada, tenue à Ottawa le mardi 25 janvier 1966, concernant des révisions de traitements et des changements dans les classifications afférents à un nombre de postes à la Chambre des communes.

Revision des traitements

La Commission décide que tous les employés de la Chambre des communes des catégories qui figurent dans les groupes «A», «B» et «C» toucheront le traitement qui figure juste au-dessous du traitement qu'ils touchaient aux dates d'entrée en vigueur indiquées ci-après et, s'ils ont été nommés après cette date ou ces dates d'entrée en vigueur, le traitement indiqué juste au-dessous de celui qu'ils recevaient à la date de leur nomination. Il est en outre recommandé que cette révision s'applique aux employés anciens et actuels de la Chambre des communes de la même manière que le prescrit l'article 2B du Règlement relatif au traitement rétroactif.

GROUPE «A»

Postes professionnels, exécutifs et para-professionnels (technique)

En vigueur le 1^{er} juillet 1965

Infirmière du Parlement 2

De: \$ 4590 4740 4890 5040

A: \$ 4774 4930 5086 5242